

CIRCULAIRE N° 18 DU 3 AVRIL 2024

Aux Président(e)s des Ligues
Président(e)s des Comités départementaux pour transmission aux clubs

De Jean-Marie Bellicini – Alain Talarmin

Copie Comité Directeur
Souäd Rochdi
Patrick Ranvier
Commission Sportive et d'Organisation – CSO

OBJET : **QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DES EPREUVES COMBINÉES « ELITE »**

Cher(es) Ami(e)s,

Vous trouverez, ci-après, la circulaire des procédures de qualification aux Championnats de France des Epreuves Combinées « ELITE » pour la période estivale 2024.

Qualifications – Engagements

Nombre d'athlètes qualifiés :

- 16 pour la catégorie ELITE HOMME
- 16 pour la catégorie ELITE FEMME

Mode de qualification

Au vu de cette date précoce, liée à une année exceptionnelle (dates des Championnats d'Europe et des Jeux Olympiques), le principe de sélection retenu par la CSO et la DTN est précisé ci-dessous.

Les qualifié(e)s retenus seront issu(e)s de 3 filières :

- les Qualifiés « direct », - Q
- les qualifié(e)s d'après le classement aux bilans
- les Qualifiés Exceptionnels – QE

=> Q « direct » qualifié(e)s automatiquement :

pour les hommes :

- Bilan 2023 (décathlon) : 7500
- Bilan 2024 (heptathlon) : 5600

pour les femmes :

- Bilan 2023 (heptathlon) : 5600
- Bilan 2024 (pentathlon) : 4000

=> qualifié(e)s aux Le bilan 2024 :

pour les Hommes :

- Bilan 2024 (décathlon) : complète le nombre de qualifiés avec une performance plancher de 7000 points.

pour les Femmes :

- Bilan 2024 (heptathlon) : complète le nombre de qualifiées avec une performance plancher de 5000 points.

=> qualifications potentielles QE :

QE à faire auprès de la CSO ou de la DTN

Rappel : les QE potentielles faisant partie du quota des 16 qualifié(e)s.

Calendrier

Date limite de réalisation des performances : Dimanche 5 mai 2024

Date limite de réception des QE : Dimanche 5 mai 2024

Championnats : 18 et 19 mai 2024 à OYONNAX (ARA - O1)

Concernant les performances réalisées à l'étranger

-Il est de la responsabilité des clubs d'alerter la CSO Nationale (csso@athle.fr), sur une performance réalisée lors d'une compétition à l'étranger au plus tard à la date limite de réalisation des performances, afin que nous puissions, avec le service concerné de la FFA, faire le nécessaire pour que ces performances soient prises en compte dans les bilans.

-Une fois les listes des qualifiés et qualifiables parues, il ne sera plus tenu compte des performances qui arriveraient par la suite.

PERIODE ESTIVALE 2024

Le calendrier des procédures de qualification

Championnats de France Epreuves combinées Elite Oyonnax (ARA)	Date limite de réalisation des performances qualificatives	Dimanche 05/05
	Diffusion de la liste des qualifiables	Lundi 06/05 (14H00)
	Date limite des confirmations de participation	Mardi 07/05 (20h00)
	Championnats	Samedi 18 et Dimanche 19 mai.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,
Recevez, Chers Amis, nos cordiales amitiés sportives



Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL



Alain TALARMIN
PRESIDENT DE LA CSO